

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 12 MAI 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 12 mai, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Présents : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, BREARD Nicolas, DENEUX Valérie, EPINARD Céline, REMON Karine

Excusés : LEPAGE Amanda, ANJARD Sylvain, LECOMPTE Frédéric,

Secrétaire de séance : MAHOT Jean-Luc

Date de convocation : 6 mai 2021

La séance est retransmise pour le public :

Nouvelle réunion

mer. 12 mai 2021 20:30 - 23:00 (BST)

Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

<https://global.gotomeeting.com/join/349631685>

Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.

France: [+33 170 950 594](tel:+33170950594)

Code d'accès: 349-631-685

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/349631685>

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2021, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

Voici l'ordre du jour :

Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts

1. Participation financière d'un particulier suite à une demande de pose de busage sur le domaine public
2. Participation financière d'un particulier suite à la pose d'un enrobé sur le trottoir

Patrimoine/Aménagement

3. DIA UA3+ ?
4. Achat de cav'urnes selon devis
5. Proposition du rachat d'une concession au prorata de la durée

Informations : diagnostics désamiantage, plomb, mэрule pour l'ancien presbytère et parcelle 217

Finances et Ressources humaines

6. Augmentation du temps de travail d'un emploi non permanent
7. Poste dédié au sport/jeunesse - lancement d'une annonce pour recrutement

8. Ajustement financier délibération mars 2020 portant sur la viabilisation du terrain d'implantation de la supérette

9. Décision modificative n°1

10. Créances éteintes et reprise de provision

11. Demande de subventions: Contrat de territoire-volet habitat, Plan de relance du département et Etude faisabilité pour Laval agglomération

Enfance, jeunesse et restaurant scolaire

12. Règlement du périscolaire

13. Tarifs et quotients familiaux enfance et jeunesse

Information : nouvelle organisation

Questions diverses

Tour de garde élections

Ajout ordre du jour :

Compléter les demandes de subventions par une demande au titre des aides à la réhabilitation des logements communaux

I-Organisation de la séance

N°43-05/2021 - Objet : Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 12 mai 2021

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'état d'urgence sanitaire adopté par le Parlement et depuis le 1^{er} novembre 2020, les mesures permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales face à l'épidémie de covid-19,

Vu les mesures prises par l'exécutif à compter du 6 avril 2021,

Compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, la réunion du Conseil municipal se fait en visio-conférence pour la majorité. Afin de respecter l'obligation de la séance publique, voici les différents accès par internet pour écouter et/ou voir la séance en direct.

Nouvelle réunion

mer. 12 mai 2021 20:30 - 23:00 (BST)

Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

<https://global.gotomeeting.com/join/349631685>

Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.

France: [+33 170 950 594](tel:+33170950594)

Code d'accès: 349-631-685

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/349631685>

Ces informations sont mentionnées sur l'ordre du jour du conseil municipal transmis à tous les conseillers, à la porte de la mairie ainsi que sur son site internet.

Aussi, il est proposé d'accepter que le vote ne soit pas secret durant la séance. Les questions seront posées par oral par M. Jérôme ALLAIRE, maire et retranscrite par le fil de conversation avec les réponses par tchat oui/non/abstention. Chaque participant identifié comme membre du

Conseil municipal peut répondre.

À préciser, que les discussions via le tchat sont enregistrées et seront donc imprimées, conservées dans les archives municipales.

Tableau d'identifications des conseillers et du nom en visio-conférence :

NOM	PRENOM	Nom en visioconférence	NOM	PRENOM	Nom en visioconférence
ALLAIRE	Jérôme	Présentiel	BURGEVIN	Nicolas	Même nom
ACKER	Nathalie	Présentiel	EPINARD	Céline	Même nom
BREARD	Nicolas	Même nom	BEN ALAYA	Hicham	Même nom
DEVINAT	Fabienne	Même nom	PERRAULT	Caroline	Même nom
BOIVIN	Christophe	Même nom	HAUTBOIS	Edmond	Même nom
MAGNYE	Sandrine	Même nom	LEPAGE	Amanda	Absente/excusee
BURON	David	Même nom	LECOMPTE	Frédéric	Absent/excusee
BRUNEAU	Alice	Même nom	REMON	Karine	t r
ANJARD	Sylvain	Absent/excusee	MAHOT	Jean-Luc	Lucie Mahot
DENEUX	Valérie	Même nom			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de ne pas pratiquer de vote à bulletin secret, compte tenu des circonstances

- **REPONDRA** à la question posée par oral et par tchat par oui/non ou abstention

II-Urbanisme / voirie / environnement

***Avancement du groupe de réflexion sur le fleurissement des trottoirs :**

Essai validé par la commission sur 2 trottoirs appartenant à la commune (mur et trottoir) mesurant 1,5 m de largeur et 2,10 m rue d'Anjou et rue du Maine.

***Aménagement centre bourg autour du transformateur et sur le pont :**

Idée retenue : des arbustes à fleurs nécessitant moins d'entretien (choix fait ultérieurement en fonction de l'ampleur dans le temps...)

Idée émise également de fleurir avec des plantes comestibles, des plantes aromatiques par exemple. Cela pourrait être un premier pas de jardin partagé : environ 5m². Une autre solution serait de recouvrir la terre pour qu'elle se régénère.

Il est rappelé, au sujet des jardins partagés, qu'un questionnaire sera donné aux Entrammisais.

***Circulation rue du greffier :**

Une demande de riverains a été déposée concernant la vitesse de circulation rue du greffier (partie non rénovée). Ce point doit être abordé en commission.

La rue du Maine sera également intégrée dans la réflexion.

N°44-05/2021 - Objet : Participation financière d'un riverain suite à une demande de travaux de busage sur le domaine public

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de M. EPINARD à propos de la pose d'un busage rue des Sports situé sur le domaine public. Si l'intérêt à court terme n'est pas défini, à long terme, la commune anticipe un élargissement de voirie pour mieux desservir la partie haute de la rue des sports. De plus, cela facilitera l'entretien du fossé.

Le coût est estimé à 1599 € HT main d'œuvre incluse avec un reste à charge proposer à M. EPINARD de 499 € HT.

Il est proposé au Conseil d'accepter la demande et de facturer à la suite de la réalisation des travaux le montant de 499 € net à M. EPINARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**ACCEPTE** la demande de M. EPINARD

-**CHARGE** le maire de mettre en oeuvre les travaux et de s'assurer de la facturation des 499 € net auprès du demandeur M. EPINARD 226 rue de l'Anjou

N°45-05/2021 - Objet : Participation financière d'un riverain suite à une demande d'enrobé sur le domaine public

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de M. et Mme RAVE à propos de la pose d'un enrobé sur le trottoir, 100 rue d'Anjou, devant leur pas de porte pour permettre d'étaler d'un seul tenant l'enrobé de l'entrée du parking de la supérette et ainsi assurer la qualité et la tenue dans le temps.

La participation retenue est de 200 € net à la charge de M. et Mme RAVE.

Il est proposé au Conseil d'accepter la demande et de facturer à la suite de la réalisation des travaux le montant de 200 € net.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**ACCEPTE** la demande de M. et Mme RAVE

-**CHARGE** le maire de mettre en oeuvre les travaux et de s'assurer de la facturation des 200 € net auprès des demandeurs M. et Mme RAVE 100 rue de l'Anjou

*Mise à jour faite et présentée, après le dernier conseil, du schéma de circulation de la zone santé/ bien-être. La consultation va être lancée.

***Thermofaçade :**

Restitution faite le 10 avril aux habitants. Laval-Agglomération travaille à l'organisation d'un forum en juin, la date est à confirmer. L'information sera diffusée

***Informations :**

-L'emplacement du panneau lumineux n'est pas défini mais la commission décide d'accorder le passage de la gaine (puisque facile pendant les travaux), le long du pôle santé afin d'envisager un éventuel emplacement raccordé. Ce, pour éviter de refaire des travaux ultérieurement.

-Les commentaires de la commune ont été envoyés à Ohm ingénierie, qui poursuit son étude

-Fin du chantier de la supérette avec les finitions du bicouche.

-La commune est attente de l'entreprise Eurovia pour des travaux de finitions : passage des chènes (devant grille école St Joseph) et rue des Saules.

-Une consultation est également lancée pour l'éclairage du parking de la supérette.

III-Patrimoine / aménagement

***Aménagement pôle santé**

L'allée longeant le pôle ainsi que le parking de la maison de santé sont terminés après des modifications apportées.

Le chantier a quelques semaines d'avance mais l'entrée des médecins se fera comme prévu, début juillet 2021.

***Cimetière :**

-La commission a été informée du risque d'un manque de cav'urnes disponibles : 3 restantes. Afin de gagner de la place et malgré les frais supplémentaires engendrés, elle propose de casser les espaces bitumés libres situées entre les cav'urnes existantes pour récupérer l'équivalent de 4 emplacements. Dans le même temps, une consultation a été lancée pour l'achat de 10 nouvelles cav'urnes

-Une consultation a été lancée pour changer de logiciel de gestion du cimetière et qu'il soit mis à jour. 3 ont été présentés aux agents avec les avantages et les inconvénients de chaque. Les éléments seront présentés lors de la prochaine séance

***Informations :**

-La commission réfléchit sur l'intérêt d'acheter la parcelle 217, elle n'en voit aucune.

-Les travaux sur les murs de l'école débuteront fin août pour 6 semaines (chantier d'insertion).

-L'agent en charge de l'entretien des locaux demande un décapage du sol de la salle des fêtes car son entretien devient très difficile. L'idée est émise de vitrifier pour un meilleur entretien. Une consultation a été lancée et un devis de 690 € HT est revenu. (intervention à prévoir semaine 33 ou 34)

-Les travaux du carrelage du restaurant scolaire sont prévus fin de semaine 27 et les 12 et 13 juillet pour la pose.

-Le devis des diagnostics plomb et mэрule pour le presbytère d'un montant de 530 € HT a été reçu après une consultation de cabinets spécialisés

-Le devis pour le chantier de désamiantage de 7 440.25 € HT a été retenu comme le mieux disant.

-Le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du presbytère va être lancée courant mai

IV - Finances / ressources humaines

1-Ressources humaines

N° 46-05/2021 - Objet : Augmentation du temps de travail d'un emploi non permanent suite à des besoins rencontrés au quotidien

Monsieur le Maire rappelle que l'emploi non permanent a été créé pour 21/35^{ème} pour l'entretien des locaux communaux.

Au vu des besoins du service, il est ajouté du temps pour le nettoyage des classes soit 30 minutes par jour, du temps sur la pause méridienne pour accompagner les enfants soit 2h sauf le mercredi. Et en attendant, la reprise des locations des salles, il est nécessaire de nettoyer les toilettes de la salle des fêtes car les enfants les utilisent sur le temps du midi soit 1h par semaine.

Ainsi, le temps de travail serait de 26.70/35^{ème} du 1^{er} juin 2021 au 2 mai 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-**RETIENT** le temps de travail revu en fonction des besoins rencontrés comme mentionné ci-dessus

-**PRECISE** que cette mise en œuvre du nouveau temps de travail débuterait du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 2 mai 2022 et qu'un avenant sera rédigé

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

*Suite au changement de service de Gaël UZU (sport/jeunesse vers le service technique) de manière définitive au 1^{er} juillet 2021, il est nécessaire de procéder à un recrutement avec annonce pour assurer les fonctions du poste à la rentrée de septembre.

L'annonce va être lancée dans les mêmes conditions soit un temps complet jeunesse/sport associations communales.

2-Finances

*M. Anquetil Patrick demande à la commune de reprendre la concession n°457 (emplacement acheté pour une durée de 50 ans le 25 septembre 2001) ainsi que le rachat du caveau 3 places (facture du 5 avril 2002).

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande. Un courrier sera adressé au demandeur pour un rapprochement auprès des spécialistes du funéraire.

N°47-05/2021 - Objet : Décision modificative n°1 Commune

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique aux conseillers que suite à la prise en charge du budget communal sur hélios une anomalie bloquante non forçable apparaît avec des prévisions inscrites au compte 775. Or, selon la réforme simplifiant l'instruction budgétaire et comptable du 01/01/2006, une décision modificative technique se crée automatiquement lors des opérations de cession d'immobilisation. Aussi, l'inscription au budget du seul prix de cession en recette de section d'investissement donne lieu à la création d'un chapitre budgétaire sans exécution codifié soit le 024. En conséquence, il est nécessaire de supprimer l'article 775 pour créer le 024.

Il est proposé d'inscrire la subvention régionale de 63 000 € reçue pour l'opération « rénovation de l'éclairage public » dans le cadre du Plan de relance et diminuer l'emprunt d'autant.

Enfin, Enedis a transmis la facture pour la viabilisation du terrain accueillant la supérette soit 2 092.80 € TTC Une différence de montant de 592.80 € TTC apparaît avec la délibération du 26 février 2020 récapitulant les coûts de viabilisation. Aussi, un transfert de crédit est nécessaire pour payer la facture.

Fonctionnement

Dépenses :

023 : -26 686 €

Recettes

Article 775 Produit des cessions d'immobilisations : -26 686 €

Investissement

Dépenses

020 Dépenses imprévues : -592.80 €

Article 2128 op 160304 Aménagement du bourg : +592.80 €

Recettes

021 : -26 686 €

Chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisations : +26 686 €

1322 Région : +63 000 €

1641 Emprunt : -63 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-AUTORISE les transferts de crédits mentionnés ci-dessus

N°48-05/2021 - Objet : Créances éteintes 2021

Il est présenté au Conseil la demande de la Trésorerie portant acceptation des créances éteintes. Ces dernières concernent des débiteurs placés en liquidation judiciaire et pour lesquels une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée par le Tribunal ou un certificat d'irrecouvrabilité a été délivré par le mandataire judiciaire en charge de la procédure.

-Créances éteintes portant sur des factures périscolaires de 2020 pour un montant global de 227.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-DONNE un avis favorable à cette demande

-DECIDE d'inscrire cette opération au budget de la commune 2021 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 227.95 €.

N°49-05/2021 - Objet : Reprise de provision sur l'année 2021

Il est présenté au Conseil la demande de la Trésorerie pour reprendre une provision positionnée à l'article 6817 pour un montant de 5 415.96 € portant sur des factures eau et assainissement de 2004 à 2007. Aussi, il est proposé de reprendre cette provision au 7817.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-DONNE un avis favorable à cette demande

-EMET un titre au 7817 (opération d'ordre mixte) pour une reprise de la provision d'un montant de 5 415.96 €

-INDIQUE que la somme de 5 415.96 € sera refacturée à Laval agglomération au titre de l'eau et de l'assainissement

N°50-05/2021 - Objet : Demande de subvention : Contrat de Territoire - Volet Habitat - Laval agglomération

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Le Conseil Départemental de la Mayenne apporte un soutien financier dans le cadre du contrat de territoire 2016/2021 pour des opérations portant sur l'habitat.

Deux phases sont finançables :

-en amont des projets, lors de la phase d'étude, avec un soutien financier à l'ingénierie devant permettre une approche globale au projet de revitalisation de l'habitat en centre-bourg

-sur la phase opérationnelle de l'opération avec un soutien financier aux opérations liées à l'habitat.

La participation du département ne pourra dépasser 50% du coût total HT de l'opération déduction faite de toutes aides et recettes générées.

Les opérations d'aménagement du centre-bourg sont éligibles à ce programme. En effet, la commune d'Entrammes souhaite rénover l'ancien presbytère situé 7 place de l'église jouxtant les Thermes gallo-romains en logements communaux T1 et T2, offre non existante sur le territoire. La maîtrise d'ouvrage sera communale et un cabinet aura la maîtrise d'œuvre.

Dépense HT		Recette		Taux %	Etat
Travaux hors maîtrise d'œuvre	345 000,00	DSIL 2021 rénovation énergétique	207 000,00	53,85	en attente
Maîtrise d'œuvre	20 000,00	CD 53 contrat territoire volet habitat	47 401,00	12,33	attribué à finaliser avec L.A
Etudes faisabilité des travaux : plans, métrés	7 400,00	CD53 plan relance	35 512,00	9,24	attribué à finaliser avec CD53
Diagnostics	1 590,00	Laval agglomération étude faisabilité	2 500,00	0,65	en attente
Désamiantage	7 440,25	Laval agglomération rénovation logement gain énergétique	6 000,00	1,56	en attente
Décontamination plomb	3 000,00	Emprunt	86 017,25	22,38	à finaliser
Total HT	384 430,25	Total	384 430,25	100	

Il est proposé au Conseil d'approuver la demande de financement de ce projet dans le cadre du contrat de Territoire - volet habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DONNE un avis favorable à la demande de subvention présente ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir dans ce dossier

N°51-05/2021 - Objet : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance - volet communal - pour la rénovation de l'ancien presbytère en logements communes type T1/T2

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 35 512 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 31 décembre 2021**.

Voici le projet entrammas :

1 - Description détaillée du projet :

La commune est propriétaire d'un bâtiment sur rez-de-chaussée et 2 étages situé 7 place de l'église jouxtant les Thermes gallo-romains abritant l'ancien presbytère.

Ce bâtiment a été loué un temps à des particuliers mais depuis 2010 n'est plus habité, ni chauffé. Ceci contribue à sa dégradation.

Aussi, dans un souci d'entretien du Patrimoine entrammis et d'optimisation des ressources liées à un projet municipal sur le Développement durable, le Conseil souhaite rénover ce bâtiment non isolé avec encore la présence de torchis.

Une maîtrise d'œuvre complète avec un audit thermique sera missionnée pour réaliser un estimatif des travaux puis préparer le dossier de consultation des entreprises.

L'idée est d'utiliser des critères de développement durable comme la mise en place de dispositifs de réduction de la consommation d'eau potable, l'installation d'une ventilation à double flux, le tri des déchets de chantier, l'utilisation de peintures, colles et produits annexes labellisés ecolabel européen, NF environnement ou encore des produits certifiés ou bénéficiant d'un label environnement pour les traitements.

Enfin, l'ABF sera associé dès la phase de conception du projet.

2 - Calendrier prévisionnel

Janvier 2021 : diagnostic amiante

Mars 2021 : évaluation faisabilité et métré du projet

Mai 2021 : diagnostic plomb, mэрule et lancement maîtrise d'œuvre

Juin/Juillet 2021 : début de travaux par le désamiantage et décontamination plomb

Juillet 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre

Septembre 2021 : cahier des charges du marché de travaux et lancement marché de travaux

Novembre 2021 : attribution des lots

Décembre 2021 : début du chantier

3 - Plan de financement prévisionnel :

Dépense HT		Recette		Taux %	Etat
Travaux hors maîtrise d'œuvre	345 000,00	DSIL 2021 rénovation énergétique	207 000,00	53,85	en attente
Maîtrise d'œuvre	20 000,00	CD 53 contrat territoire volet habitat	47 401,00	12,33	attribué à finaliser avec L.A
Etudes faisabilité des travaux : plans, métrés	7 400,00	CD53 plan relance	35 512,00	9,24	attribué à finaliser avec CD53
Diagnostics	1 590,00	Laval agglomération étude faisabilité	2 500,00	0,65	en attente
Désamiantage	7 440,25	Laval agglomération rénovation logement gain énergétique	6 000,00	1,56	en attente
Décontamination plomb	3 000,00	Emprunt	86 017,25	22,38	à finaliser
Total HT	384 430,25	Total	384 430,25	100	

4 - Durée d'amortissement et date de mise en service de l'équipement :

Ces informations obligatoires sont à transmettre, au plus tard, sur le tableau récapitulatif des dépenses, lors de la demande de versement de la subvention.

L'opération est cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance - volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet, le financement ainsi que le calendrier des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance - volet communal, d'un montant de 35 512 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

N°52-05/2021 - Objet : Demande de subvention au titre des aides à la réalisation d'étude de faisabilité architecturale d'un projet à vocation d'habitat - Laval agglomération

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire présente au Conseil une aide de Laval Agglomération au titre de la réalisation d'étude de faisabilité architecturale d'un projet à vocation d'habitat.

Un regard particulier est porté sur la performance énergétique du bâti.

Le plafond du montant de l'étude est de 5000 € HT. Le taux de subvention est de 50% soit une subvention maximale de 2500 €.

Il est proposé au Conseil de solliciter cette subvention pour la rénovation de l'ancien presbytère et les études de faisabilité-métrés menées par les cabinets Thellier et HC-MO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable à la demande de subvention présente ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer le dossier de subvention et à signer les documents nécessaires

Ajout à l'ordre du jour - complément de demande de subvention

N°53-05/2021 - Objet : Demande de subvention au titre des aides à la réhabilitation des logements communaux à vocation sociale - Laval agglomération

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire présente au Conseil une aide de Laval Agglomération au titre de la réhabilitation des logements communaux à vocation sociale. La question de l'éligibilité est sous réserve d'un gain énergétique minimum après les travaux - DPE égal à A, B ou C.

L'aspect « vocation sociale » n'est pas retenue par la commune et est un critère optionnel pour l'octroi de cette subvention.

Le plafond de travaux est de 20 000 € HT pour un montant maximal de subvention de 2 000 € par logement.

Il est proposé au Conseil de solliciter cette subvention pour la rénovation de l'ancien presbytère avec la prévision de réaliser 3 logements de type T1 et T2, offre peu présente sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable à la demande de subvention présente ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer le dossier de subvention et à signer les documents nécessaires

V - Enfance/jeunesse/restaurant scolaire

*Vote des quotients familiaux :

N° 54-05/2021 - Objet : Quotients familiaux applicables pour accueil de loisirs enfance périscolaire, extrascolaires, accueil de loisirs ado

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion enfance et jeunesse Concerto de la société Arpège, un point a été fait pour adapter les tarifs des services enfance-jeunesse-restaurant scolaire ainsi que les quotients familiaux au nouvel environnement.

Ainsi, la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire propose au Conseil les quotients familiaux suivants applicable à compter du 28 juin 2021 pour la Maison des Jeunes et du 7 juillet 2021 pour les autres activités :

T1	T2	T3	T4	T5
QF \geq 1301	1300 \geq QF \geq 1101	1100 \geq QF \geq 901	QF \leq 900	HORS COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**RETIENT** les quotients familiaux présentés ci-dessus par la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire

-**PRECISE** qu'ils seront applicables à compter du 28 juin 2021 pour la Maison des Jeunes et du 7 juillet 2021 pour les autres activités

-**CHARGE** Monsieur le Maire de les diffuser aux usagers sur le site internet, affichage et de les mettre en oeuvre

*Tarifs année scolaire 2021-2022

N°55-05/2021 - Objet : Tarifs accueil de loisirs enfance périscolaire, extrascolaires, accueil de loisirs ado - année scolaire 2021/2022

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion enfance et jeunesse Concerto de la société Arpège, un point a été fait pour adapter les tarifs des services enfance-jeunesse-restaurant scolaire ainsi que les quotients familiaux au nouvel environnement.

Ainsi, la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire propose au Conseil les tarifs suivants applicable à compter du 28 juin 2021 pour la Maison des Jeunes et du 7 juillet 2021 pour les autres activités et suggère que sur le mois de septembre 2021, les pénalités prévues au règlement ne seront pas appliquées le temps que les familles se familiarisent avec cette nouveauté.

	T1 QF ≥ 1301	T2 1300 ≥ QF ≥ 1101	T3 1100 ≥ QF ≥ 901	T4 QF ≤ 900	T5 Hors commune	Délai maximum d'inscription	Pénalité de retard si pas d'inscription
Périscolaire							
Accueil matin dès 6h45	2,07	1,99	1,83	1,67	2,63	48h	25%
Accueil matin à partir de 7h30	1,38	1,33	1,22	1,12	1,76	48h	25%
Accueil soir + goûter jusqu'à 17h30	1,38	1,33	1,22	1,12	1,76	48h	25%
Accueil soir + goûter jusqu'à 18h45	2,07	1,99	1,83	1,67	2,63		Après 18h45 +6€ par 1/4 d'heure entamé
Pause méridienne avec repas	3,65	3,51	3,23	2,95	4,63	48h	25%
Petit déjeuner	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88		
Mercredi/Petites vacances							
						48h / Mercredi 1 semaine / Petites vacances 2 semaines / Grandes vacances	
Accueil matin dès 6h45	2,07	1,99	1,83	1,67	2,63		25%
Accueil matin à partir de 7h30	1,38	1,33	1,22	1,12	1,76		25%
ALSH matin	5,44	5,23	4,81	4,39	6,90		25%
ALSH AM + goûter	5,69	5,47	5,03	4,59	7,22		25%
ALSH Journée	9,86	9,48	8,72	7,97	12,51		25%
Accueil soir + goûter jusqu'à 18h45	1,38	1,33	1,22	1,12	1,76		Après 18h45 +6€ par 1/4 d'heure entamé
Pause méridienne avec repas	3,65	3,51	3,23	2,95	4,63		25%
Petit déjeuner	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88		
Divers Enfance							
Forfait sorties	3	3	3	3	3		
Jeunesse							
Cotisation annuelle	12	12	12	12	12		
Mercredi/Vendredi/Vacances							
Matin	0	0	0	0	0		
AM	0	0	0	0	0		
Soir	0	0	0	0	0		
bleu	5,30	5,1	5	4,8	6,73		
jaune	8,84	8,5	8,3	8	11,22		
rouge	12,48	12	11,6	11,2	15,84		
vert	14,46	13,9	13,5	13	18,35		
violet	18,20	17,5	17	16,4	23,10		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 contre l'augmentation du T1

-**RETIENT** les tarifs présentés ci-dessus par la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire

-**MENTIONNE** qu'il sera applicable à compter du 28 juin 2021 pour la Maison des Jeunes et du 7 juillet 2021 pour les autres activités

-**PRECISE** que sur le mois de septembre 2021, les pénalités prévues au règlement ne seront pas appliquées le temps que les familles se familiarisent avec cette nouveauté.

-**CHARGE** Monsieur le Maire de les diffuser aux usagers sur le site internet, affichage et de les mettre en oeuvre

***Adoption du nouveau règlement des Services Enfance/Jeunesse :**

*Le règlement intérieur des services Enfance/Jeunesse a été modifié :

- Les modalités d'inscription :
 - Les inscriptions se font via le Portail Famille en ligne
 - Programme et menu en ligne
- Les tarifs et pénalités :
 - Toute inscription est due
 - Si pas inscription 25% en plus du tarif
 - 6€ par $\frac{1}{4}$ heure entamée après 18h45
- La facturation :
 - Paiement en ligne PAYFIP
 - Paiement au tabac-presse avec le QR Code
- Pour la restauration scolaire :
 - Intolérances diverses : il ne sera pas proposé de repas de substitution aux enfants ne consommant pas certains aliments proposés sans PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), ni certificat médical
- Maison des Jeunes :
 - Horaires : mercredi de 13h30-18h et le vendredi de 16h30-21h
 - Pour les jeunes à partir du CM2 jusqu'à 17 ans

Un courrier va être adressé à tous les parents le 1^{er} juin informant des changements avec la grille des tarifs

N°56-05/2021 - Objet : Mise à jour du fonctionnement et règlement des services enfance-jeunesse

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion enfance et jeunesse Concerto de la société Arpège, un point a été fait pour adapter le règlement au nouvel environnement.

Ainsi, la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire propose au Conseil de retenir le règlement présenté en réunion. Il sera opérationnel à compter du 28 juin 2021 pour la Maison des Jeunes et du 7 juillet 2021 pour les autres activités.

Sur le mois de septembre 2021, les pénalités prévues au règlement ne seront pas appliquées le temps que les familles se familiarisent avec cette nouveauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- RETIENT** le règlement présenté par la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire et le joint à cette délibération
- MENTIONNE** qu'il sera applicable à compter du 28 juin 2021 pour la Maison des Jeunes et du 7 juillet 2021 pour les autres activités
- PRECISE** que sur le mois de septembre 2021, les pénalités prévues au règlement ne seront pas appliquées le temps que les familles se familiarisent avec cette nouveauté.
- CHARGE** Monsieur le Maire de le diffuser et de le mettre en œuvre

***Point sur les projets 2021 :**

- Minibus : achat et encarts publicitaires
- La récré a du goût : recherche de producteurs locaux
- Socle numérique : attente réponse de la subvention

- Skate-park :

- Choix de l'emplacement :

Entre la salle des sports et le terrain de foot (V1)



Près des vestiaires de foot (V2)

Le Conseil échange sur le futur emplacement à l'issue une majorité se dégage pour la V1.
La suite des échanges aura lieu en commission.

*Restauration scolaire :

- Suite au départ en disponibilité de l'agent, les principaux fournisseurs ont été rencontrés dans la semaine du 19 au 23 Avril (Transgourmet, DC Primeur) ainsi que la diététicienne, Mélanie NAPOLÉON.
- Dans le même ordre d'idée, Séverine Chaigneau, gérante de la ferme de la petite bambou à Entrammes a ouvert ses portes à l'équipe pour faire un point sur la partenariat avec la commune. Elle gère un élevage d'environ 400 animaux hors du commun (oie égyptienne, mouton suisse, alpaga...), s'occupe de la réinsertion sociale de 4 jeunes âgés de 15 à 17 ans et également du maraichage bio (2ème année en cours) avec des légumes insolites (mini poivrons, très grosses tomates...) et des petites fruits rouges.
- Retour positif sur le peu de gaspillage alimentaire avec une proposition de peser pour sensibiliser les enfants, à prévoir.

*Conseil municipal des Jeunes :

- Commission Écologie : une visite d'Entrammes des espaces verts dans les lotissements a eu lieu le 5 mai avec la commission Développement Durable et Urbanisme du Conseil municipal pour réfléchir à des espaces de jardins.
- Commission Événementielle : une visio est organisée le vendredi 7 mai avec les différents groupes de musique pour l'organisation du samedi 12 juin, ils ont tous répondu présents malgré le changement de date. Ils sont enthousiasmés de revoir du public.

*Questions diverses :

- « Sous le capot » :
 - Interventions aux écoles le lundi 10 mai
- Argent de poche 3 semaines cet été
- MDJ fermée jusqu'au 19 mai

VI - Acteurs de la vie locale

-Création box stockage

o Suite à la réunion sur place en présence des associations sportives utilisatrices de la salle omnisports, il a été décidé d'agrandir les box de stockage tels que prévus mais en faisant attention à ne pas gêner l'accès à la sortie de secours.

o Il y aura un box de stockage pour le badminton et un box de stockage partagé entre le basket et l'école,

o Il a également été décidé d'abattre la cloison du vestiaire occupé en partie par le hockey (association qui n'existe plus à présent) afin de l'agrandir

o Dès la rentrée, sera abordé avec la commission les espaces de stockage pour les associations «culturelles»

-Réunions pour les réservations de salles avec les associations :

o Deux dates ont été retenues les 27 mai et 3 juin, un mail sera transmis à toutes les associations pour les informer

o Les associations devront envoyer toutes leurs dates avant le 17 mai 2021 (partie récurrente/événements/vacances/hors vacances)

-Forum des associations 2021

o Une démonstration d'un vol de drone sera réalisée lors du forum par l'association aéromodélisme

- Emplacement panneau lumineux

o 3 emplacements ont été retenus à savoir au niveau du pôle santé, à l'entrée du bourg au niveau de l'ancien garage préempté et enfin accolé sur le mur de la mairie

o Un sondage sera réalisé auprès des habitants par le biais d'un système de coupon-réponse inséré dans l'anim'entrammes

-Présentation logiciel 3DOUEST

o Une présentation a été faite aux membres de la commission et sera faite aux associations lors des prochaines réunions

VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Relevé réseaux légionelle	LDA53	504.83 €
Diagnostic désamiantage presbytère	STAP	7440.25 €
Diagnostic plomb et mérule presbytère	Securis BTP	530 €
Nettoyage et cirage parquet salle des fêtes	SICOMEN	690 €

4° Louage de choses

Logements	Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

2 cavurnes et une concession terre

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2021-08	31/03/2021	AE 0057 UB-2	Renonciation
2021-09	15/04/2021	AE 0179 UB-2	Renonciation
2021-10	16/04/2021	AC 0010 UB-2	Renonciation

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 € HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

VIII-Questions diverses

***Rencontre personnes âgées :**

17 mai 2021 de 14h30 à 17h00, une rencontre est proposée aux personnes âgées réunissant 6 à 7 personnes vaccinées autour d'une infirmière libérale, d'une psychologue et de Mme Isabelle Marquet pour échanger sur différents sujets et s'adonner à des activités manuelles/jeux.

***Défilé d'anciens véhicules sur Entrammes**

La commune sollicite les entrammais et les propriétaires des alentours détenant d'anciennes voitures pour organiser un défilé près de l'ancienne carrière. Les inscriptions sont ouvertes à compter du 10 septembre 2021.

Une nouvelle réunion aura lieu pour organiser cet évènement le 26 mai prochain.

***Exposition Prisma** : visite le 1^{er} juin 2021 des différents sites possibles pour réaliser l'exposition

*Réflexion sur les prochains articles du bulletin municipal

Liste banque alimentaire au 10 mai 2021

- 9 foyers
- 29 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 avril 2021 :

81 personnes réparties 34 hommes et 47 femmes, 69 indemnissables

Evènements

05/06/2021	9h00	Rencontre élus candidats au départemental
12/06/2021		Fête de la musique
10/10/2021		Défilé anciennes voitures à l'ancienne carrière

Prochaines réunions :

18/05/2021	20h30	Commission développement durable
19/05/2021	10h00	CTG/CAF
19/05/2021	20h30	Commission acteurs de la vie locale
20/05/2021	20h30	Groupe de travail CTG
25/05/2021	20h30	Commission urbanisme
27/05/2021		Réunion associations
27/05/2021	19h00	Réunion fête de la musique
1/06/2021	20h30	Commission communication
2/06/2021	20h30	Commission scolaire enfance jeunesse
3/06/2021	20h30	Commission Patrimoine
03/06/2021		Réunion associations
08/06/2021	20h00	Commission RH (IFSE et CIA)

Le prochain Conseil aura lieu le 10 juin 20h30

Séance levée 23h20

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°43-05/2021/038 - Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 12 mai 2021

Délibération n°44-05/2021/039 - Participation financière d'un riverain suite à une demande de travaux de busage sur le domaine public

Délibération n°45-05/2021/039 - Participation financière d'un riverain suite à une demande d'enrobé sur le domaine public

Délibération n°46-05/2021/040 - Augmentation du temps de travail d'un emploi non permanent suite à des besoins rencontrés au quotidien

Délibération n°47-05/2021/040 - Décision modificative n°1 Commune

Délibération n°48-05/2021/041 - Créances éteintes 2021

Délibération n°49-05/2021/041 - Reprise de provision sur l'année 2021

Délibération n°50-05/2021/041 - Demande de subvention : Contrat de Territoire - Volet Habitat - Laval agglomération

Délibération n°51-05/2021/042 - Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance - volet communal - pour la rénovation de l'ancien presbytère en logements communes type T1/T2

Délibération n°52-05/2021/043 - Demande de subvention au titre des aides à la réalisation d'étude de faisabilité architecturale d'un projet à vocation d'habitat - Laval agglomération

Délibération n°53-05/2021/043 - Demande de subvention au titre des aides à la réhabilitation des logements communaux à vocation sociale - Laval agglomération

Délibération n°54-05/2021/043 - Quotients familiaux applicables pour accueil de loisirs enfance périscolaire, extrascolaires, accueil de loisirs ado

Délibération n°55-05/2021/043 - Tarifs accueil de loisirs enfance périscolaire, extrascolaires, accueil de loisirs ado - année scolaire 2021/2022

Délibération n°56-05/2021/044 - Mise à jour du fonctionnement et règlement des services enfance-jeunesse

Séance du 12 mai 2021
Délibérations prises de
n°43 à 56 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	Excusée
BURON	David		LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain	Excusé	MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				